

## Programme hydrologique international

55<sup>e</sup> session du Bureau du PHI  
(Paris, 20-22 juin 2017)

### ACTIVITES DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 6 RELATIF A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Le présent document rend brièvement compte des mesures prises par l'UNESCO dans le cadre du PHI pour soutenir les États membres dans leurs efforts visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif de développement durable 6 (ODD 6) relatif à l'eau et à l'assainissement, en particulier :

- Les efforts liés à la mise en œuvre et au suivi de l'indicateur 6.5.2 sur la coopération transfrontalière ;
- Les activités menées par le PHI pour affiner l'indicateur 6.a où définir un nouveau sous-indicateur permettant de suivre le développement des capacités dans le domaine de l'eau ;
- Les mesures prises par l'UNESCO, dans le cadre du PHI, pour contribuer aux activités du Groupe de haut niveau sur l'eau.

Actions attendues du Bureau :

- 7.1 Prendre note des activités menées par le PHI pour appuyer les efforts des États membres visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 6, et formuler des observations à ce sujet ; prier le Secrétariat de continuer à faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'indicateur 6.5 de l'ODD 6 ; déterminer s'il y a lieu de réaliser une enquête pour recenser les besoins des États membres concernant la mise en œuvre des différentes cibles de l'ODD 6.
- 7.2 Les membres du Bureau souhaiteront peut-être plaider auprès des États membres pour (a) améliorer l'indicateur utilisé pour suivre les progrès en vue de la réalisation de l'ODD 6.a de sorte qu'il reflète mieux la finalité de cet objectif et (b) statuer, au sein de l'organe intergouvernemental approprié, sur la procédure visant à améliorer l'indicateur relatif à l'ODD 6.a. Le Bureau souhaitera peut-être en outre prier le Secrétariat (a) de mettre au point un sous-indicateur pour la cible 6.a de l'ODD, relative au renforcement des capacités, ainsi qu'une procédure de validation, et (b) d'établir un projet de décision qui sera soumis au Conseil intergouvernemental du PHI, à sa 23<sup>e</sup> session, pour adoption ; il s'agirait d'un projet de décision (i) engageant les États membres à soutenir la restructuration de la cible 6.a afin d'assurer un suivi effectif du

renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire de l'UNESCO, et (ii) priant le/la Directeur/Directrice général(e) de soumettre ladite décision à l'approbation du Conseil exécutif à sa 204<sup>e</sup> session.

- 7.3 Prendre note de la réunion à venir et appuyer les efforts visant à faire en sorte que les Chefs de gouvernement et les membres du Groupe de haut niveau sur l'eau participent au Forum des dirigeants ; les membres du Bureau pourraient également soutenir l'organisation de cette manifestation en sensibilisant l'opinion, aux côtés des autres États membres de leurs régions respectives, et recommander d'inscrire à l'ordre du jour de la 23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI un point relatif à la contribution du PHI à la réalisation de l'ODD 6.

## **ACTIVITÉS DU PHI RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DE L'INDICATEUR 6.5.2 (COOPÉRATION TRANFRONTALIÈRE) DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (sous-point 7.1 de l'ordre du jour)**

### **L'eau dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

1. En septembre 2015, les chefs d'État du monde entier se sont réunis à New York pour adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un ambitieux « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité » assorti de 17 Objectifs de développement durable (ODD), eux-mêmes assortis de 169 cibles.
2. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable, dirigé par des États membres, a terminé la mise au point du cadre mondial d'indicateurs pour les ODD, qui compte environ 230 indicateurs et a été officiellement approuvé par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2017.
3. Les pays sont chargés du suivi, de la collecte et du traitement, au niveau national, des données nécessaires pour estimer les indicateurs définis par les organismes des Nations Unies. Leurs systèmes de statistiques nationaux sont chargés de collecter et de mettre à disposition les données et métadonnées qui serviront à rendre compte de la situation au niveau mondial. Les mécanismes régionaux peuvent faciliter, en tant que de besoin, le processus de transmission des données et métadonnées du niveau national au niveau mondial.

### **GEMI, l'initiative d'ONU-Eau pour un suivi intégré des cibles de l'ODD relatif à l'eau et à l'assainissement**

4. L'initiative de « Suivi intégré des cibles de l'ODD relatif à l'eau et à l'assainissement » (GEMI) a été lancée en 2014 en vue d'assurer un suivi harmonisé de l'ensemble du cycle de l'eau. Elle réunit huit entités du système des Nations-Unies<sup>1</sup>, dont l'UNESCO, agissant de manière coordonnée sous l'égide d'ONU-Eau. L'objectif à long terme de l'initiative est (i) de mettre en place et de gérer, d'ici à 2030, un cadre de suivi cohérent pour l'eau et l'assainissement afin de guider la période post-2015, et (ii) de contribuer à la progression des pays par la prise de décisions éclairées sur l'eau, sur la base d'informations harmonisées, exhaustives, à jour et précises.
5. La première phase de mise en œuvre de l'initiative GEMI (2015-2018) est axée sur l'élaboration et la mise à l'essai de méthodologies de suivi, qui seront intégrées dans un guide de suivi à l'intention des pays, ainsi que sur la création d'une base de référence mondiale. Les méthodologies ont été expérimentées en 2016 dans un petit nombre de pays, désignés sous l'appellation « pays de validation de principe »<sup>2</sup> – et ont été révisées en tant que de besoin sur la base des enseignements tirés de cette expérience. L'UNESCO a été chargée d'organiser les réunions de lancement des validations de principe en Jordanie (avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains) ainsi qu'aux Pays-Bas. Le PHI joue activement un rôle de chef de file dans la mise en œuvre de ces activités, en sa qualité d'organisme désigné co-responsable de l'indicateur 6.5.2 (voir ci-dessous), et en application de la résolution XXII-7 de son Conseil, qui appelle le Secrétariat du PHI à aider les États membres à assurer le suivi et la mise en œuvre de l'ODD 6 et d'autres objectifs relatifs à l'eau.

### **Rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD relatif à la coopération transfrontalière**

6. La cible 6.5 invite les pays à assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen d'une coopération transfrontalière, selon qu'il convient. L'indicateur 6.5.2 a été adopté afin de mesurer les progrès réalisés à cet égard. Il est défini comme « le

---

<sup>1</sup> Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

<sup>2</sup> Jordanie, Pays-Bas, Pérou, Sénégal et Ouganda.

pourcentage de bassins hydriques transfrontaliers où un dispositif opérationnel de coopération transfrontalière est en place ».

7. Le PHI a mené, avec la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, l'élaboration d'une méthodologie étape par étape pour le calcul de l'indicateur 6.5.2 (<http://ihp-wins.unesco.org/documents/332>). Au cours du premier semestre 2017, les deux entités ont invité tous les pays dont le territoire est doté de bassins hydriques transfrontaliers à suivre les progrès de la coopération transfrontalière dans le cadre de l'ODD 6, et plus spécifiquement de la cible 6.5, au moyen d'un modèle spécifique. Ceux qui ont répondu à l'appel ont ensuite été invités à faire connaître la valeur nationale obtenue pour l'indicateur 6.5.2 et à remplir certaines sections du modèle (<http://ihp-wins.unesco.org/documents/326>) offrant des informations supplémentaires sur la coopération transfrontalière. Ce processus permettra de donner un aperçu complet de la situation en matière de coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau et de mieux rendre compte du niveau de référence actuel. L'idée est que la nouvelle plate-forme PHI-WINS (Système de réseau d'information sur l'eau du PHI) serve à la collecte et à l'analyse de données, ainsi qu'à l'établissement de rapports.

#### **Actions attendues du Bureau :**

**Les membres du Bureau souhaiteront peut-être prendre note des activités menées par le PHI pour appuyer les efforts des États membres visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 6, et formuler des observations à ce sujet, et prier le Secrétariat de continuer à faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6. Le Bureau souhaitera peut-être également déterminer s'il y a lieu de réaliser une enquête pour recenser les besoins des États membres concernant la mise en œuvre des différentes cibles de l'ODD 6.**

#### **ACTIVITÉS DU PHI RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DE L'INDICATEUR 6.a DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (sous-point 7.2 de l'ordre du jour)**

8. L'un des objectifs du PHI est d'aider les États membres à renforcer leurs capacités et ressources institutionnelles dans les domaines liés à l'eau. L'éducation dans le domaine de l'eau a été inscrite parmi les six grands piliers de la huitième phase du programme (PHI-VIII), ce qui montre toute l'importance accordée par celui-ci à ce thème. Par ailleurs, le Secteur de l'éducation de l'UNESCO est chargé d'assurer le suivi de l'ODD 4, relatif à l'éducation, qui vise à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

9. Le suivi de la cible 6.a (ODD 6), qui vise « d'ici à 2030, à développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation », s'appuie sur l'indicateur actuel du « montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics ».

10. Le PHI a repéré une grande lacune dans le suivi de l'aide apportée aux pays en développement en matière de renforcement des capacités. Il a donc lancé des discussions avec les institutions désignées respectivement responsable (l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE), et co-responsable (l'Organisation mondiale de la Santé, OMS), pour la cible concernée. L'OCDE s'attache à soutenir les efforts de suivi de l'aide publique au développement (APD); consciente de la lacune mise en évidence, elle a accueilli favorablement l'initiative proposée par le PHI pour la combler. L'OMS, qui mène l'évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde (GLAAS), qui permet le suivi de la cible 6.a, a elle aussi reconnu cette lacune et s'est réjouie de toute initiative susceptible de contribuer au suivi des capacités.

11. À l'issue des consultations menées, et afin d'assurer la complémentarité avec les mesures déjà en place, le PHI s'est intéressé à l'action actuellement menée par le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, ainsi qu'aux informations statistiques rassemblées par l'Institut de statistique de l'Organisation. Il semble qu'aucune donnée portant spécifiquement sur l'éducation dans le domaine de l'eau ne soit actuellement collectée. L'approfondissement d'un indicateur relatif à une cible des ODD est possible dans le cadre d'une procédure spécifique ; celle-ci sera lancée une fois qu'un mécanisme de suivi de l'éducation relative à l'eau au niveau national aura été trouvé.

#### **Actions attendues du Bureau :**

**Les membres du Bureau souhaiteront peut-être plaider auprès des États membres pour (a) améliorer l'indicateur utilisé pour suivre les progrès en vue de la réalisation de l'ODD 6.a de sorte qu'il reflète mieux la finalité de cet objectif et (b) statuer, au sein de l'organe intergouvernemental approprié, sur la procédure visant à améliorer l'indicateur relatif à l'ODD 6.a. Le Bureau souhaitera peut-être en outre prier le Secrétariat (a) de mettre au point un sous-indicateur pour la cible 6.a de l'ODD, relative au renforcement des capacités, ainsi qu'une procédure de validation, et (b) d'établir un projet de décision qui sera soumis au Conseil intergouvernemental du PHI, à sa 23<sup>e</sup> session, pour adoption ; il s'agirait d'un projet de décision (i) engageant les États membres à soutenir la restructuration de la cible 6.a afin d'assurer un suivi effectif du renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire de l'UNESCO, et (ii) priant la Directrice générale de soumettre ladite décision à l'approbation du Conseil exécutif à sa 204<sup>e</sup> session.**

#### **CONTRIBUTION DU PHI AUX ACTIVITÉS DU PANEL DE HAUT NIVEAU SUR L'EAU (Sous-point 7.3 de l'ordre du jour)**

12. Le Panel de haut niveau sur l'eau est co-convoqué par le Secrétaire général de l'ONU et le Président du Groupe de la Banque mondiale. Il vise à mobiliser les entités concernées afin qu'elles agissent efficacement en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6 et de ses cibles (consulter le document [IHP/IC-XXII/Inf.4](#), de la 22<sup>e</sup> session du Conseil du PHI, et le document [IHP/Bur-LIII/10](#), de la 53<sup>e</sup> réunion de son Bureau, pour connaître la composition et les objectifs du Panel).

13. Le Panel a élaboré un Plan d'action (document évolutif qui devrait se modifier tout au long de la vie du Panel, consultable en anglais à l'adresse suivante : [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/11280HLPW\\_Action\\_Plan\\_DEF\\_11-1.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/11280HLPW_Action_Plan_DEF_11-1.pdf)). Les domaines d'action définis aideront à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau (ODD 6), ainsi qu'à contribuer à la réalisation des autres ODD liés au développement et à la gestion des ressources en eau. Le Secrétariat du PHI a participé au contenu de ce plan d'action.

14. Le Secrétariat du PHI organise une réunion du Panel de haut niveau sur l'eau dans le cadre de la Conférence générale de l'UNESCO à sa 39<sup>e</sup> session, qui se tiendra en novembre 2017. Cette initiative a pour but, entre autres, de mettre en regard la contribution du PHI aux actions mondiales de lutte contre le changement climatique et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec le plan de travail du Panel de haut niveau. Cette réunion devrait se tenir dans le cadre du Forum des dirigeants, prévue les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2017 au Siège de l'UNESCO à Paris.

#### **Actions attendues du Bureau :**

**Les membres du Bureau souhaiteront peut-être prendre note de la réunion à venir et appuyer les efforts visant à faire en sorte que les Chefs de gouvernement et les membres du Groupe de haut niveau sur l'eau participent au Forum des dirigeants ; les membres du Bureau pourraient également soutenir l'organisation de cette manifestation en sensibilisant l'opinion, aux côtés des autres États membres de leurs régions respectives.**